



Détournement de mineur ou pas

Par **alone83**, le **09/04/2015** à **01:27**

Bonjour,rrnrJ'ai un ami qui a créé un magazine de mode. Il a organisé un petit défilé dans une discothèque pour la finale de l'élection des miss. Il m'a demandé de faire partie du jury ce soir-là et j'ai accepté. Je tiens à préciser que je n'ai aucun contrat de travail avec ce magazine, j'ai fait ça pour rendre service à mon ami, et de façon bénévole, donc gratuitement.rrnrPendant la soirée, j'ai rencontré une fille qui a 17 ans (un mannaquin que j'ai du noter et qui participait au défilé pour le magazine. Elle veut sortir avec moi, elle m'a donné son numéro de téléphone puis nous sommes rentrés chacun chez soi. J'ai 30 ans. rnrnMa question est la suivante : si on sort ensemble, le fait que j'étais jury ce soir là, est ce que l'article 227-27 rentre en compte pour mon cas, lorsqu'elles sont commises par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ? est-ce que le fait que je sois jury uniquement que ce soir-là, j'abuse de mes fonctions en sachant que j'étais juri juste un invité non rémunéré !uniquement que pour aider mon ami bénévolement pour lui rendre service et noter des modèles.rrnrMerci d'avance.